

Tautavel, le 22 Octobre 2019

Centre départemental Gestion
De la fonction Publiques Territoriale
6 rue de L'ange
66901 PERPIGNAN Cedex

Réf : FR/BC

Objet : Comité Technique

Madame,

La Commune de Tautavel souhaite saisir le Comité Technique, suite à la suppression d'un poste 20/35^{ème} d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe (agent qui passe à 26/35^{ème}). (1)

Vous trouverez en pièce jointe la délibération avec la modification du tableau des effectifs.

Veillez agréer, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

(1) à compter du
1^{er} septembre 2019

Le Maire

Guy ILARY



Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE TAUTAVEL

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN
CANTON DE LA VALLEE DE L'AGLY

NOMBRE DE CONSEILLERS : 13
NOMBRE DE PRESENTS : 09
NOMBRE DE VOTANTS : 09+01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix neuf, le vingt septembre à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Tautavel, légalement convoqué à la date du trente août 2019, s'est réuni en son lieu habituel en session ordinaire sous la présidence de Guy ILARY, Maire de Tautavel.

Présents : Francis ALIS - Roger GILI - Guy ILARY - Gérald MARGUERON - Laurence PUBILL - Agnès RAGOT - Françoise RAXACH - Francine RIPOLL - Hélène SANCHEZ.

Absents ayant donné mandat de vote : Catherine LAFFITE à Francine RIPOLL.

Absents : François Frou - Jean-Luc Rafart - Jean Razungles

Secrétaire de séance : Agnès RAGOT

DELIBERATION ~~107~~ 2019

OBJET : **Tableau des effectifs : Modification**

Guy ILARY, Maire de Tautavel rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que la Commune de Tautavel va gérer l'Agence Postale Communale dès que les travaux de réfection à la Poste seront terminés fin 2019, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la l'APC ouvrira 24 heures par semaine avec deux agents, à raison 48 heures hebdomadaires sur 52 semaines.

Considérant l'ouverture de l'Agence Postale Communale fin 2019, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer deux postes à raison de 26/35^{ème} et dont 2 heures hebdomadaires par agent seront consacrées à d'autres missions auprès des services généraux ou d'autres services. Monsieur le Maire rajoute que ces agents seront polyvalents.

Considérant que le premier poste sera créé dès le 01 septembre 2019,

Considérant que le deuxième poste sera créé au 01 janvier 2020,

Considérant que l'Agence Postale Communale et la Maison de Services au Publics seront ouvertes au public à raison de 24 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi aux horaires suivants :

- Lundi : 10h-12h / 15h – 19h ;
- Mardi : 10h-12h / 15h-18h ;
- Mercredi : 10h-12h ;
- Jeudi : 10h-12h / 15h-18h ;
- Vendredi : 10h-12h / 15h – 19h

Guy ILARY propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

EMPLOI OCCUPE	TEMPS TRAVAIL	NOMBRE
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe	TC	2
Adjoint technique Territorial Principal 2ème classe	TNC 27/35e	1
Adjoint technique Territorial 2ème classe	TNC 20/35e	2
Adjoint technique Territorial 2^{ème} classe au 01/09/2019	TNC 26/35e	1
Adjoint technique Territorial 2ème classe au 01/01/2020	TNC 26/35ème	1
Adjoint technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	TNC 20/35ème	1
FILIERE SOCIALE		
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	TNC 14/35e	1
ATSEM Principal 1ème classe	TC	1
FILIERE ANIMATION		
Adjoint Territorial Animation Principal 2 ^{ème} classe	TC	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	1
Adjoint administratif 2ème classe	TNC 30/35e	1
Adjoint administratif Principal 2ème classe	TC	3
EMPLOI NON PERMANENT		
		1
Contrat CDD (poste ouvert 3 ans du 13/06/18 au 12/06/2021)	TNC 20/35 ^e	
Contrat CDD (remplacement Adjoint Technique Territorial du 02/09/19 au 10/11/19)	TNC 20/35e	1
contrat CDD (accroissement temporaire d'activité du 02/09/19 au 03/04/20)	TNC 4/35ème	
Contrat CDD (remplacement Adjoint Technique territorial du 13/12/2019 au 13/12/2019)	TNC 7 h	
Contrat CDD (remplacement Adjoint Technique Territorial du 01/01/2020 au 31/01/20)	10/35e	
TOTAL		18

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2019,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de TAUTAVEL, chapitre 012.

DIT que les avancements seront effectués rétroactivement aux dates initialement prévues au bénéfice des personnels remplissant les conditions aux dates indiquées sur le tableau « Année 2019 Propositions d'avancements de grade »

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme au registre,
 A Tautavel, le 09/10/2019*

Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Guy ILARY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication
 Publication effectuée le :